

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Institut National Supérieur de l'Éducation
Populaire et du Sport (INSEPS-DAKAR).

THEME : REFLEXION SUR LE SPORT SCOLAIRE ET
UNIVERSITAIRE AU TCHAD

MONOGRAPHIE DE FIN D'ÉTUDE

En vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude aux
fonctions d'Inspecteur de l'éducation populaire de
la Jeunesse et des Sports.

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE

PAR

ALI DIALLO



3ème Promotion
Année 1986-1988

	<u>PAGES</u>
- AVANT -PROPOS	1
- INTRODUCTION	3
 <u>CHAPITRE I</u> : APERCU SUR LE TCHAD :	
I-1 Réalités Géographiques et Culturelles	5
I-2 Organisation Administrative	14
 <u>CHAPITRE II</u> : ORGANISATION DU SPORT AU TCHAD AVANT ET APRES L'INDEPENDANCE.	
II-1 Avant l'indépendance	18
II-2 Après l'indépendance	20
II-2-1 Organisation actuelle de la Direction des Sports et de l'Education Physique	21
II-2-2 Attributions	23
II-2-3 Les services Extérieurs de la Direction des Sports et de l'Education Physique	27
 <u>CHAPITRE III</u> : GENERALITE SUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT ET LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNE- MENT D'E.P.S. AU TCHAD.	
III-1 Education Physique	28
III-1-1 Hitorique	30
III-1-2 Vers une nouvelle orientation	31
III-2 Le Sport	34
III-2-1 Situation actuelle de l'enseignement d'E.P.S au TCHAD	36
III-2-2 L'organisation du sport scolaire et univer- sitaire	40
 <u>CHAPITRE IV</u> : PROPOSITIONS POUR UNE REDYNAMISATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE.	
IV-1 But et attribution	42
IV-2 Organisation générale	42
IV-2-1 Les organes nationaux	44
IV-2-2 Les organes régionaux	46
IV-3 Les ressources	49
IV-4 Elaboration et planification des ressources sportives scolaires et universitaires au cours de l'année scolaire	50
- CONCLUSION	52
- BIBLIOGRAPHIE	

D E D I C A C E S

Durant ma formation, toute ma pensée était portée sur les actuels et futurs cadres qui oeuvrent pour le développement du sport.

C'est au nom de cette pensée que j'ai toujours voulu prôner, que je dédie ce travail A :

- Mon père Moussa DIALLO et à ma mère Achta MAHAMAT.

Vous m'aviez quitté pendant mes différentes formations. Que le tout puissant vous acceptent auprès de lui, et que la terre du Tchad que vous avez toujours aimée vous soit légère.

- Ma compagne et épouse Hadje KHADIDJA.

Pour avoir supporté cette longue séparation et de sa grande compréhension pour mon attachement au sport.

- Mon grand frère MAMADOU DIALLO.

J'ai toujours retrouvé auprès de toi, le soutien et l'affection dont j'avais besoin, cette monographie est le témoignage de ma reconnaissance envers toi.

.../...

R E M E R C I E M E N T S

- Monsieur Jean FAYE : qui avait bien voulu me consacrer son temps pour la réalisation de cette monographie.

- A. M. ABDELKADER, Secrétaire Général de l'UASSU pour sa disponibilité.

- A. M. MAMA SOW, pour ses conseils.

- A Messieurs Jean GOMIS et Moussa SOLANO, pour leur contribution à la réalisation de ce travail.

- A CHRISTINE N'GARMBO, pour avoir sacrifié une partie de son temps, et se consacrer à la dactylographie de cette monographie.

- A Madame HAWA MBAYE de l'I.N.S.E.P.S pour ses sages conseils.

- A tout le personnel de l'I.N.S.E.P.S

- A tous les encadreurs de l'I.N.S.E.P.S.

A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

- Mes soeurs, oncle et tantes.

Pour les sacrifices et les encouragements consentis pour ma réussite.

- GEORGES, ANTOINE MANY et leurs familles.

Pour notre grande amitié et votre soutien constant auprès de ma famille. Recevez ici toute ma gratitude.

- A LA FAMILLE KINDER.

Vous avez été pour moi, une seconde famille à Dakar. Je vous en suis reconnaissant et vous reste redevable.

- Christine, Madjo, Joseph, Mariette, Eric, Aminou et NGONDAR.

Vous avez su partager avec moi joies et peines. Vous êtes des frères.

- Famille DANDJA.

Pour votre amitié et votre abnégation à mon endroit, que Dieu vous aide.

- Yvonne, Amélie, Théré, Nicole, Julienne Belle Via et khady.

Pour la gaieté avec laquelle nous avons vécu dans la concession de Sall durant les deux années.

- Tous les collègues de la promotion.

- Mes enfants : MOUSSA, HALIME, ZENEBA, MAHAMAT et MARIAM.

Pour susciter en eux le goût du sport et que ce travail reste un exemple pour eux.

- A mon ami IDRIS MISKIN.
IN MEMORIUM

- A tous les Stagiaire et Edudiants Tchadiens à Dakar. Du courage.

A V A N T P R O P O S

/ Nous croyons effectivement que le sport est un moyen fondamental d'éducation et de développement.

/ Nous pensons que le sport et la jeunesse ne peuvent être séparés.

/ Nous disons que la jeunesse, par la pratique du sport, peut véritablement être assainie.

Notre jeunesse nous la retrouvons massivement dans les écoles lieux favorables à la pratique du sport.

Aussi nous estimons que le développement du sport dans le monde en général et au Tchad en particulier passe forcément par une bonne organisation de l'éducation physique, et partant de son outil privilégié qu'est le sport.

Ainsi à défaut des documents fiables pouvant nous servir de références, c'est à notre propre vécu que nous allons entreprendre ce travail, qui se porte sur l'organisation du sport scolaire et universitaire au Tchad. Ce travail est donc le fruit d'une présence permanente sur le terrain.

I N T R O D U C T I O N

L'évolution du sport au Tchad pose par le temps qui court des problèmes dont les solutions ont un caractère conjoncturel, et souvent ne cadrent pas avec les réalités du milieu.

Au nombre de ces problèmes, figure celui de l'enseignement et de l'organisation de l'éducation physique à l'école. Les vertus de l'éducation physique et sportive, sur le développement psycho-moteur et intellectuel de l'enfant sont sans conteste.

Aussi l'école n'est-elle pas le lieu privilégié pour l'enseignement d'une quelconque discipline éducative? L'éducation physique, en facilitant une maîtrise du corps, prépare également l'enfant à pénétrer dans le concert de l'élite de demain.

Dans cet ordre d'idée, l'approche de l'UNESCO sur le problème de l'E.P.S est aussi riche d'intérêt. En effet, je cite << l'exercice effectif du droit de tout homme dépend pour l'essentiel, de la possibilité offerte à chacun et à chacune, de développer et de préserver librement ces moyens physiques, intellectuels et moraux; et qu'en conséquence l'accès de tout être humain à l'éducation physique et au sport devrait être garantie >>.

Si cette réflexion pose de façon pertinente la problématique de la pratique sportive dans les pays du tiers monde comme le Tchad, elle est encore plus actuelle dans la mesure où elle met en filigrane la responsabilité de l'Etat, dans la mise en oeuvre des stratégies favorables à la pratique du sport pour tous.

.../...

Nous pensons, au regard de ce qui précède, que l'école constitue la pépinière du mouvement sportif. Mais pour jouer ce rôle, elle a besoin d'avoir des orientations nécessaires, de bénéficier d'un cadre juridique pour la vulgarisation de l'E.P.S.

Ainsi, notre réflexion si importante n'aura pas de mérite d'être une panacée mais plutôt une modeste contribution à la situation du sport dans notre pays.

Pour réaliser ce travail, nous avons adopté le plan suivant :

- Dans un premier chapitre nous ferons un bref aperçu sur les réalités, géographiques et culturelles ainsi que l'organisation administrative du TCHAD.

- Ensuite nous parlerons de l'organisation du sport au TCHAD avant et après l'indépendance dans le chapitre deux.

- Des rappels sur les généralités de l'éducation physique et du sport dans le monde en général et au TCHAD en particulier, feront l'objet du troisième chapitre. Et pour terminer, nous présenterons nos propositions en conclusions.

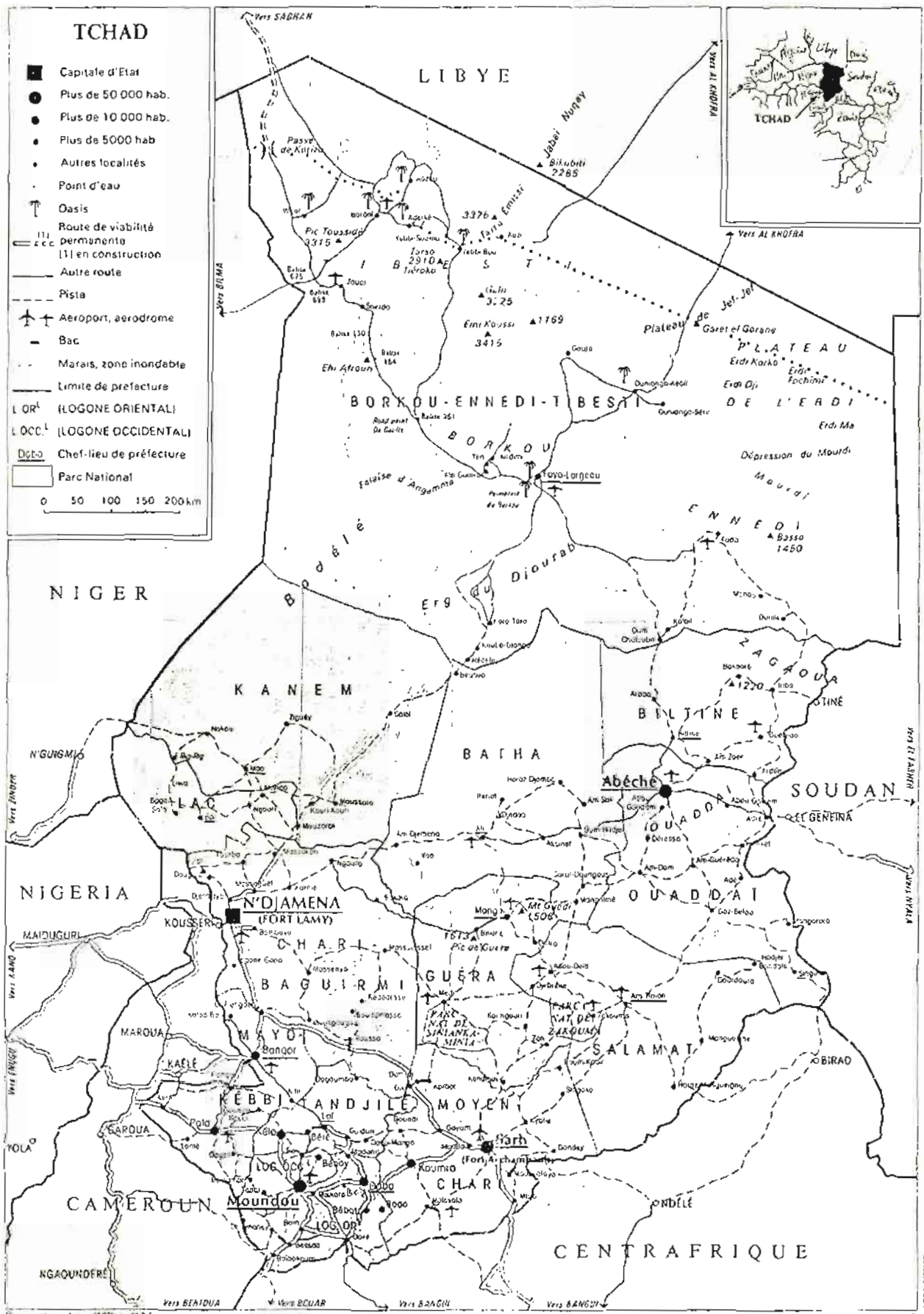
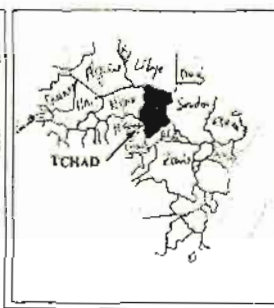
CHAPITRE I

A P E R Ç U S U R T C H A D

- REALITES GEOGRAPHIQUES ET CULTURELLES
- ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TCHAD

- Capitale d'Etat
 - Plus de 50 000 hab.
 - Plus de 10 000 hab.
 - Plus de 5000 hab
 - Autres localités
 - Point d'eau
 - ↑ Oasis
 - Route de viabilité permanente
 - - - (|) en construction
 - - - Autre route
 - Pista
 - ✈ Aeroport, aerodrome
 - Bac
 - Marais, zone inondable
 - Limite de prefecture
 - L OR (LOGONE ORIENTALI)
 - L OCC (LOGONE OCCIDENTALI)
 - Dgto Chef-lieu de prefecture
 - ▭ Parc National
- 0 50 100 150 200 km



© Institut géographique (IGR) de l'État

I-1 REALITES GEOGRAPHIQUES ET CULTURELLES

La technologie a instauré dans le monde un élément fondamental, le changement. Celui-ci se caractérise par l'augmentation des échanges entre les hommes, et provoquant ainsi une meilleure connaissance entre les peuples du monde. Parmi les divers instruments qui favorisent ces échanges, le sport, grâce aux rencontres internationales, occupe sans doute une place privilégiée.

Au cours de celles-ci, chaque pays apporte, dans la mesure de ses moyens, sa pierre à l'édifice de la fraternité humaine dont la flamme olympique constitue le symbole.

Parmi ses pays, le Tchad .

Situé au centre de l'Afrique, la République du Tchad couvre la moitié orientale de la grande cuvette sédimentaire tchadienne qui s'appaise vers le lac, et s'étend sur 1.284.000 Kilomètres carrés. Son relief, aussi divers et riche que sa culture, va des massifs montagneux du Tibesti au Nord, à la savane Sud en passant par le désert et le sahel déterminant ainsi trois aires géographiques à vocation diverses :

- la zone saharienne
- la zone sahelienne
- et au Sud la zone soudanienne.

.../...

La première prolongeant le désert est caractérisée par son climat rigoureux avec une végétation avare faite de palmiers dattiers concentrés dans des oasis arrosés par des ouaddi intermittents.

La zone soudanienne, au Sud, c'est le domaine de la savane abordée des grands espaces arrosés de cours d'eau.

La zone sahelienne, au centre, est caractérisée par des steppes d'accacias, une savane de palmiers daum, c'est là qu'est situé FORT LAMY aujourd'hui N'DJAMENA, et où est concentré l'essentiel de l'administration fondée en 1900 après la chute de RABAH vaincu par les forces réunies de 3 Missions françaises. Il s'agit de SAVRAUGNAND de Brazza, Foureau LAMY et Emile GENTIL.

D'un peuplement faible au regard de sa superficie, 5 Millions d'âmes soit quatre habitants au Km², le Tchad est un pays jeune et sa population croît de 2,36 % par an.

- 30 % à moins de 10 ans
- 17 % a entre 20 et 29 ans
- 12,6 % se situent entre 30 et 39 ans.
- 50 % seulement ont plus de 60 ans.

Les enfants d'âge scolaire représentent plus d'un million d'âmes.

Sa population urbaine est estimée à 1 Million en 1985 et croît d'environ 5 % par an.

.../...

Y compris en partie celle des villes, la population se répartit entre les activités d'élevages ou d'agriculture et plus souvent les deux à la fois.

I-2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Indépendant depuis le 11 Août 1960, sa division administrative est organisée en Préfectures, Sous-Préfectures et Postes Administratifs. Ces 14 préfectures se trouvent réparties comme suit dans le tableau ci-dessous :

: BATHA	: CHEF LIEU	: ATI	:
: BILTINE	: CHEF LIEU	: BILTINE	:
: BORKOU ENNEDI TIBESTI	: CHEF LIEU	: FAYA LAGEAU	:
: CHARI BAGUIRMI	: CHEF LIEU	: NDJAMENA (CAPITALE)	:
: GUERA	: CHEF LIEU	: MONGO	:
: KANEM	: CHEF LIEU	: MAO	:
: LAC	: CHEF LIEU	: BOL	:
: LOGONE OCCIDENTAL	: CHEF LIEU	: MOUNDOU	:
: LOGONE ORIENTAL	: CHEF LIEU	: DOBA	:
: MAYO KEBI	: CHEF LIEU	: BONGOR	:
: MOYEN CHARI	: CHEF LIEU	: SARH	:
: OUADDAI	: CHEF LIEU	: ABECHE	:
: SALAMAT	: CHEF LIEU	: AM TIMAN	:
: TANDJILE	: CHEF LIEU	: LAÏ	:

.../...

Economie

Le Tchad qui réintérait l'UDEAC en Décembre 1984 était un Tchad que Hissein Habré venait de sortir, le 7 Juin 1982, d'un désordre politique intégral et qui demeurait encore occupé par la Libye sur 550.000 km² de son territoire. Son économie en a subi de rudes contrecoups qui n'ont pas fini d'être réparés, malgré la détermination du gouvernement, du peuple tchadien et l'aide des organisations internationales et des pays amis. La tâche est donc immense, mais le potentiel existe dans sa terre, ses hommes et sa nature.

Le Tchad est un pays d'élevage et d'agriculture doté d'une perspective minière prometteuse mais inexploitée et un secteur secondaire encore peu développé. Riche en eaux souterraines, il a vocation à être le grenier de l'Afrique. Sa population est jeune, entreprenante et travailleuse : capital humain inappréciable.

L'élevage

L'élevage qui constitue une des deux mamelles de l'économie nationale est de loin le plus important de la sous-région. A fin 1986, la constitution du cheptel se présentait comme suit :

- Bovins	3 886 000
- Ovins-Caprins	4 193 000
- Equins	182 000
- Camelins	487 500
- Asins	229 500
- Porcins	11 300

.../...

Le Tchad est exportateur de viande et de bétail sur pied, et transforme son lait au sein d'une unité industrielle en divers sous-produits laitiers.

La production animale participe, après le coton, pour 20 % dans le PIB. Sa valeur ajoutée était de 13,3 Milliards en 1977 et le capital de 18 Milliards est programmé pour 1988. Le secteur élevage occupe 40 % de la population active.

Après les méfaits de la guerre, de la sécheresse et des maladies endémiques pratiquement enrayées, la nouvelle stratégie du gouvernement visé à :

- préserver la santé animale par la lutte contre les épizooties, des campagnes de vaccination et par le renforcement des services sanitaires. A cet égard, le laboratoire de Farcha, le Magasin des Produits Vétérinaires (MAGAVET) et les groupements de défense sanitaire jouent un rôle efficace comme points d'appui.

- améliorer la production animale en mieux en encadrant la reconstitution naturelle du troupeau, et en diversifiant l'élevage -développement de la production d'autres espèces comme les camelins qui offrent d'excellentes potentialités, les petits ruminants et d'aviculture-.

La faune tchadienne est riche et ne demande que les moyens de sa protection et de son développement. Avec le retour de la paix et de la sécurité, il est observé un retour massif des espèces qui avaient fui le pays pour trouver refuge parfois bien loin de l'Afrique Centrale.

L'agriculture

L'agriculture, deuxième mamelle de l'économie tchadine est axée autour de deux types de production.

Le COTON : La culture du coton destinée à l'exportation -80 % des exportations totales-. Cette filière qui a subi les contre-coups conjugués de la baisse des cours mondiaux et de la baisse de dollar se remet progressivement grâce à l'intervention énergique du gouvernement suivie des bailleurs de fonds et des pays amis. La seconde phase prévoit une économie équilibrée de la filière. L'évolution des cours mondiaux du coton étant ce qu'ils sont.

L'introduction de la culture attelée, des engrais et insecticides, la recherche assurée par l'Institut pour la Recherche sur le Coton et les Textiles (IRCT) de Bébidja, l'encadrement paysan ont largement contribué à assurer au coton tchadien le maintien de la production à un bon niveau et une qualité de fibre de bonne renommée. La production attendue par la campagne 1987-1988 dépassera les 100 000 tonnes et le niveau de 200 000 tonnes peut être rapidement atteint, s'il en était besoin.

Les CULTURES VIVRIERES qui assurent la satisfaction des besoins alimentaires sont variées : maïs, sorgho, riz, blé, maïs, arachides, bérébéré, des légumes tels que le manioc, l'igname, pommes de terre et autres.

.../...

La pêche

La pêche dont la production avant les années 1970 se situait autour de 100 000 tonnes par an, plaçant notre pays parmi les cinq premiers producteurs de poissons en Afrique intertropicale, a été gravement compromise par la sécheresse et les mauvaises conditions climatiques enregistrées depuis plus d'une dizaine d'années. 100 000 tonnes au début 1970, 80 000 tonnes en 1977 et actuellement, bien en-dessous encore. Pour ces raisons, la pêche participe actuellement pour moins de 2 % au PIB contre 5,4 % en 1973.

Beaucoup reste donc à faire pour retrouver les niveaux de production antérieurs et les actions actuellement programmées ou entreprises tendent à relancer la production:

- Promotion de la pisciculture
- Organisation des pêcheurs et relance des mouvements coopératifs et précoopératifs.
- Formation et protection des ressources halieutiques en vue de relancer leur exploitation au Lac-Tchad et dans le Chari et le Logone.

L'environnement

L'avancée inexorable du désert a conduit le gouvernement à une politique résolue de lutte par la reforestation, le développement des espèces adaptées aux conditions écologiques et humaines, la diffusion de

.../...

techniques permettant de diminuer la consommation de bois, la lutte contre les feux de brousse, la fixation des dunes par la plantation d'espèces appropriées.

Les secteurs secondaires

Ils couvrent 47 % du PIB et vont des activités sociales aux services, banques, commerce et administration. Le secteur moderne est l'un de ceux qui ont le plus subi des dégâts de la guerre d'expansion libyenne, et sa reprise est par conséquent lente.

Les mines

En dehors de l'extraction de matériaux de construction au site de Mani, l'activité minière de grande taille est encore inexistante.

Le sous-sol national est pourtant riche en minerais divers, Tantale, bauxite, wolfram, or kaolin, tale, amiante, diamonite, tungstène qui n'attendent que d'être confirmés pour permettre leur exploitation. En attendant une exploitation à grande échelle, la découverte de calcaire dans le Mayo-Kebbi, 12 à 13 Millions de tonnes pour permettre la construction d'une cimenterie pour la satisfaction des besoins intérieurs grandissants.

L'énergie

Dans ce domaine, la découverte de gisements pétroliers autorise les plus grands espoirs notamment pour la satisfaction dans un premier temps des besoins du pays

.../...

en hydrocarbure. Les études et les mesures de quantification se poursuivent avec optimisme. En attendant, le pays dépend du Cameroun et du Nigéria pour son approvisionnement en hydrocarbures.

Les industries de transformation

Elles sont encore peu nombreuses et progressent assez lentement en raison de la faiblesse de marché intérieur ; elles participent pour 10 % au PIB, et se répartissent en deux catégories : celles qui valorisent les ressources naturelles (huilerie-savonnerie de Moundou; SONASUT ; usines cotonnières) et celles qui achèvent la fabrication en dernier stade de produits semi-transformés à l'extérieur (Brasseries du Logone, SIMAT, STT, ...).

Depuis 1982, elles ont toutes repris leur activité de manière satisfaisante et certaines ont même réinvesti afin de moderniser leur outil de travail.

Les transports et communications

Pays enclavé, les communications lui sont vitales. Le réseau routier qui compte 7000 kilomètres de routes et 20 000 kilomètres de pistes, abandonné depuis des années en raison de la guerre menée contre le Tchad par la Libye, est d'entretien nécessairement coûteux. Plusieurs travaux ont été menés pour les réhabiliter partiellement depuis 1982 :

- Sarh - Moundou - Léré : 625 km
- N'Djamena - Massaguet

.../...

D'autres travaux sont en cours de réalisation ou à l'étude. Il s'agit de N'Djamena-Abéché : 756 kilomètres; N'Djamena-Guelendeng-Bouso-Sarh : 559 kilomètres. Un pont sur le Logone reliant la ville camerounaise de Kousseri et la route de désenclavement du Lac.

Le pays doit en effet opérer deux types de désenclavement : un désenclavement interne aussi prioritaire que le désenclavement externe.

Les postes et télécommunications

Gravement touché par la guerre, l'Office des Postes et Télécommunications a progressivement repris à partir de 1982. Il offre aujourd'hui une prestation satisfaisante : courrier international bien assuré avec un service international spécial "Postrapid" récemment mis en fonctionnement avec succès.

A l'intérieur, sont rouverts progressivement tous les bureaux et postes secondaires qui assurent les services mandats, télégramme et téléphone inter-urbain.

Le secteur tertiaire

- L'administration depuis 1982, a repris ses lettres de noblesse et mis fin aux appétits dissolvants des tendances. La sécurité rétablie et la paix intérieure revenue, elle a retrouvé sa performance et sa crédibilité auprès des populations. La situation des finances publiques se redresse au rythme des affaires.

.../...

- Les banques : Deux des cinq - BTCO et BIAO devenue BIAT - qui opéraient avant les événements ont repris leur activité dans des conditions parfois difficiles mais ont gagné aujourd'hui le pari de la "confiance au Tchad".

Grâce à leur imagination et leur dynamisme et malgré le poids des créances gelées, elles ont pu mettre à la disposition de l'économie, les moyens d'un redémarrage que d'aucunes jugeaient impossible et leur situation est aujourd'hui bien meilleure.

Le Tchad est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC) qu'il a intégrée en Décembre 1984, de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Conférence Islamique et d'Organisation Régionales et sous Régionales.

LES LANGUES OFFICIELLES sont : le français et l'arabe.

LA TCHADIENNE : est l'hymne national.

Bleu - Or - Rouge, constituent les trois couleurs du drapeau national.

ALHADJI HISSEN HABRE, Préside aux destinés du pays depuis le 7 Juin 1982.

CHAPITRE II

ORGANISATION DU SPORT AU TCHAD

AVANT ET APRES L'INDEPENDANCE

II - ORGANISATION DU SPORT AU TCHAD AVANT ET APRES
L'INDEPENDANCE

II-1 Avant l'Indépendance

La pratique du Sport Moderne au TCHAD remonte au temps colonial. Cependant il faut noter que des jeux s'apparentant à des sports modernes étaient pratiqués au sein de nos société traditionnelles.

Cette pratique revêtait la forme de manifestations populaires le soir au clair de lune après les récoltes. Elle regroupait les jeunes de villages environnants.

Parmi ces jeux pratiqués nous retrouvons la lutte, la danse, le NDJOKOR et le TIBI TILIBI, la course de pirogue etc...

Cependant, avec le partage de l'Afrique en colonies, dont la pénétration a été marquée par la présence des administrateurs et militaires d'une part et par des missionnaires d'autre part ce sont ces derniers qui ont favorisé l'ouverture des écoles dans lesquelles les activités sportives sont nées.

A cette époque donc, le TCHAD faisait partie de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) constituée par quatre territoires :

le Gabon, l'Oubangui Chari, le Moyen-Chari et le Tchad dont les capitales respectives étaient : Libreville, Bangui, Brazzaville et le FORT LAMY (actuellement NDJAMENA).

.../...

Des organes sportifs, ligues et sous-ligues étaient mis sur pied pour contrôler à la fois le sport scolaire et le sport civil. Chaque saison se terminait par une grande manifestation sanctionnée par le brevet sportif (B.S).

Les épreuves retenues à cette occasion étaient : la vitesse, la hauteur, la longueur, le poids, le demi fond et le grimper.

Au fil des années et dans un souci de démocratisation du sport, le brevet sportif a subi des modifications qui ont donné naissance à deux niveaux de pratiques :

1 - le brevet sportif populaire réservé aux binjamins, minimes et cadets.

2 - le brevet sportif supérieur réservé aux juniors et aux seniors.

Ces deux formes de compétition se déroulaient périodiquement dans l'une des quatre capitales précitées et les concurrents ayant obtenu un grand nombre de points se voyaient octroyer le brevet sportif correspondant à leur catégorie.

Vers les années 1950 à 1953, l'enseignement de l'éducation physique et sportive a été introduit et dispensé par quelques trois ou quatre professeurs de nationalité française dans les trois grands établissements du Tchad.

.../...

Il s'agissait des collèges de BONGOR, de FORT LAMY (N'DJAMENA) et du Centre de Métiers de FORT ARCHAMBAULT (SARH). Vers l'année 1954, deux établissements du 1er degré, en l'occurrence l'école du Centre et l'école Hillé Leclerc, étaient dotés d'un Moniteur itinérant d'E.P.S ayant reçu quelques rudiments en la matière.

Ainsi compte tenu du nombre grandissant des pratiquants et de l'importance que le sport commençait à prendre, un service chargé de la jeunesse et des activités physiques et sportives était créé en 1959. Ce service s'occupait particulièrement du sport scolaire, et il était rattaché à la Direction de l'Enseignement.

Malgré les moyens très insuffisants dont ils disposaient et les conditions difficiles de travail, nos scolaires prenaient part à tous les jeux organisés par l'A.S.S.U de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F) et arrivaient à réaliser de très bonnes performances.

Ces jeux ont eu lieu successivement à :

- | | | |
|----------------|--------------|------|
| - BANGUI | CENTRAFRIQUE | 1954 |
| - POINTE NOIRE | CONGO | 1955 |
| - BRAZZAVILLE | CONGO | 1956 |
| - TCHANG | CAMEROUN | 1957 |

.../...

Mises à part ces rencontres au niveau de la région, nos scolaires participaient aux championnats de France et parmi, eux nous pouvons citer ceux qui avaient faits des bonnes prestations ; il s'agissait de :

- IDRIS MAHAMAT OUYA, Recordman de France de saut en hauteur.

- ISSA AHMET, aux 800 mètres, 1000 mètres et 1500 mètres.

Malgré les résultats prometteurs obtenus par nos représentants, aucun geste louable n'avait été fait pour impulser davantage le sport et surtout pour améliorer le fonctionnement du service s'occupant de l'administration et de la gestion du sport.

II-2 Après l'Indépendance

En 1960, avec l'éclatement des colonies, chaque pays devait voler de ses propres ailes.

Le Tchad a obtenu son indépendance en 1960 avec son cortège de problèmes. Mais, conscientes du danger d'isolement, les autorités avaient considéré l'Education comme étant l'une des grandes priorités nationales. Ainsi des efforts étaient consentis pour la formation des Instituteurs, des Maîtres de l'enseignement général et la construction d'écoles.

L'Education physique et sportive quant à elle a eu ses premiers cadres en 1962. Il s'agissait de trois jeunes Maîtres formés en France.

Tout naturellement, l'organisation du service du sport leur a été confiée. Ainsi apparut la première esquisse d'une Direction de la Jeunesse et des Sports rattachée au Ministère de l'Education Nationale, et qui a été définitivement créée par le décret présidentiel N° 111 du 23 Juin 1964.

Cette année vit également la naissance du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cet événement est survenu grâce aux résultats enregistrés par les sportifs dans les différentes compétitions nationales et internationales.

.../...

Parmi ces dernières par exemple nous pouvons citer :

- 1er jeux de la communauté à Tananarive (Madagascar) en 1960 ;
- 1er jeux de l'Amitié Abidjan (Côte d'Ivoire) en 1961 ;
- 1ère coupe des Tropiques à Yaoundé (Cameroun) en 1962 ;
- 1er jeux de l'Amitié Dakar (Sénégal) en 1963 ;
- 2ème coupe des Tropiques à Yaoundé (Cameroun) en 1964.

En 1971, le Département de la Jeunesse et des Sports devint Secrétariat d'Etat à la Présidence de la République, chargé du Travail, de la Jeunesse et des Sports.

En 1973, la tutelle du Secrétariat d'Etat était transférée à l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports jusqu'en 1986, date à laquelle fut créé le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Avec la création de ce Ministère, la Direction de la Jeunesse et des Sports vit son éclatement en deux Directions distinctes :

.../...



- Une Direction de la Jeunesse et

 - Une Direction des Sports et de l'Education Physique dont nous verrons plus loin les attributions, et qui est l'une des quatre Directions que comprend son Ministère de tutelle.
- Organisation actuelle de la Direction des Sports et de l'Education Physique.

Selon l'arrêté N° 249/M-C-J-S/DG/DAGPF du 06-09-1986 portant organisation du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, cette dernière est chargée, dans ses grandes orientations, de promouvoir et de contrôler les activités physiques et sportives sous toutes leurs formes. Elle compte à son sein 9 services centraux ci-après:

- Le Service de l'Administration et des Finances ;

- Le Service des Sports Civils et Militaires;

- Le Service de l'Education Physique ;

- Le Service des Sports Scolaires et Universitaires ;

- Le Service de Matériel-Equipement-Installations ;

.../...

- Le service de la Formation et de l'Ori-
tation ;
- Le Service des Etudes et de Documentation;
- Le Service de l'Inspection et de l'Anima-
tion et enfin
- L'Ecole Nationale de l'Education Physi-
que et Sportive.

Chaque Service a à sa tête un Chef qui, est secondé par un Adjoint nommé par décision ministérielle en cas de nécessité de service.

ATTRIBUTIONS

Le Service de l'Administration et des Finances est chargé, en collaboration avec la Direction des Affaires Administratives, Financières et de l'Equipement, de gerer les crédits :

- de la Direction ;
- du personnel ;
- du Secrétariat ;
- du Courrier et de toutes les questions
administratives et financières.

Le Service des Sports Civils et Militaires est chargé :

.../...

- de suivre et d'étudier toutes les questions relatives aux activités sportives ;

- de préparer les projets de règlement sportif de sa compétence ;

- de superviser techniquement et administrativement l'organisation, la coordination et le contrôle des activités sportives nationales ;

- de superviser les activités des Fédérations, des Zones de Développement et d'Animation Sportives Nationales et les relations avec les organismes sportifs internationaux.

Le Service de l'Education Physique doit organiser et élaborer :

- des programmes d'enseignement de l'Education Physique dans les Etablissements scolaires publics et privés ;

- organiser des épreuves physiques aux divers examens et concours ;

- susciter, créer et mener des actions pédagogiques en faveur du développement du Sport.

Le Service des Sports Scolaires et Universitaires doit s'occuper de :

.../...

- l'organisation des Sports Scolaires et Universitaires ;

- l'organisation du Championnat Scolaire et Universitaire en relation avec le Service des Sports Civils et Militaires ;

- des relations avec les Associations Sportives Scolaires et Universitaires internationales ;

- la constitution et de la préparation des Equipes Nationales Scolaires et Universitaires.

Le Service de Matériel, Equipement et Installations Sportives est chargé :

- d'étudier, de planifier et de créer les infrastructures sportives ;

- de l'acquisition et du stockage du matériel spécifique ;

- de la gestion et de l'entretien des installations sportives.

Le Service de Formation et de l'Orientation a pour mission :

- de former des cadres ;

- de l'information et de l'orientation ;

.../...

- d'étudier des possibilités de stages de formation et de recyclage et ainsi que leur planification.

Le Service des Etudes et de la Documentation procède à l'acquisition, à l'exploitation, à la multiplication et à la diffusion des documents.

Le Service de L'Inspection et l'animation s'occupe :

- de l'inspection pédagogique du personnel enseignant l'Education Physique en exercice ;

- de l'organisation des Inspections primaires en matière d'Education Physique et Sportive ;

- de l'animation des stages de formation et de perfectionnement.

L'Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive assure :

- la formation des cadres pour l'enseignement d'EPS ;

- le perfectionnement des cadres en exercice;

- l'organisation des stages de courte durée destinés à la formation d'animateurs de jeunesse.

Les Services Extérieurs de la Direction Sports
et de l'Education Physique

Jusqu'en Août 1971, la pratique sportive n'intéressait seulement que quelques 9 régions. Pour étendre celle-ci les Autorités jugèrent opportun de diviser, par ordonnance N° 25/PR.S.E.J.P.S/Cab du 22 Octobre 1971, le territoire en six (6) zones de développement et d'animation sportifs qui sont :

- LA ZONE I NORD : Elle regroupe les circonscriptions administratives : B.E.T - du KANEM et du BATHA.

- LA ZONE II CENTRE-EST : Elle comprend les circonscriptions administratives du OUADDAI, BILTINE et GUERA.

- LA ZONE III CENTRE-OUEST : Elle regroupe les circonscriptions administratives : CHARI-BAGUIRMI et du LAC.

- LA ZONE IV OUEST : Elle est constituée par le MAYO-KEBI.

- LA ZONE V SUD-OUEST : Elle compte les circonscriptions administratives de LOGONE OCCIDENTAL, de LOGONE ORIENTAL et de TANDJILE.

- LA ZONE VI SUD-EST : Elle regroupe les circonscriptions administratives : MOYEN-CHARI - SALAMAT.

.../...

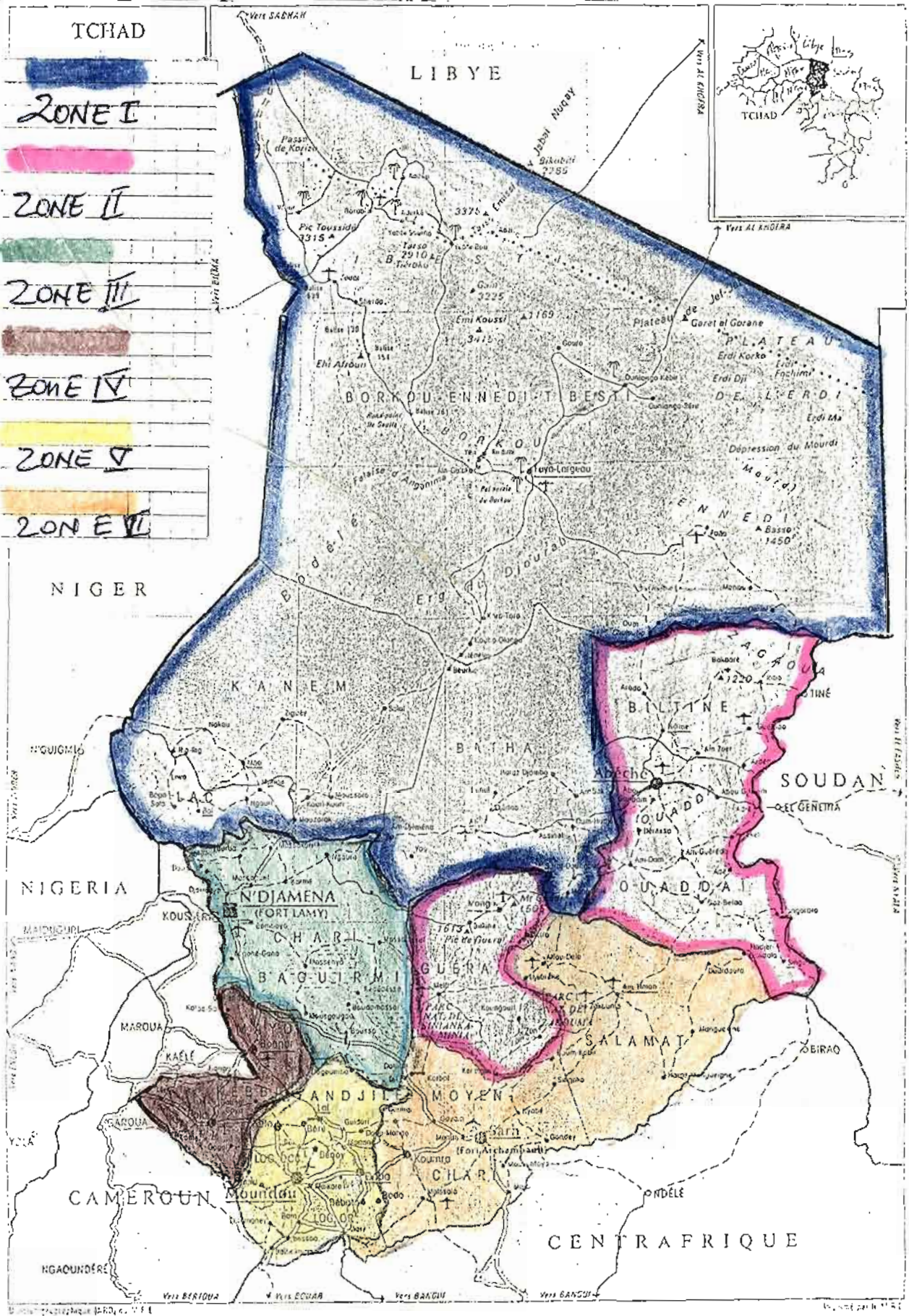
Les sièges respectifs de ces zones sont : ATI, ABECHÉ, NDJAMENA, BONGOR, MOUNDOU et SARH.

Chacune d'elles est placée sous l'autorité technique d'un coordonnateur-animateur. Cet agent relève du Département des Sports et de l'Education Physique et est mis à la disposition du Préfet du siège de sa zone.

Le Coordonnateur est chargé d'assurer la liaison entre les organisations sportives existantes dans les circonscriptions administratives constituant la zone d'animation.

Il veillera à :

- a) - l'organisation des différentes rencontres tant à l'intérieur de la préfecture qu'entre celle-ci et les autres de la même zone ;
- b) - la formation des sections scolaires civiles et militaires qui participeront aux différentes compétitions ;
- c) - l'organisation de la composition des unités constituées (championnats scolaires, championnats militaires) et
- d) - représenter la zone aux réunions nationales et régionales ayant trait au sport.



CHAPITRE III

GENERALITES SUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT

III-1 L'EDUCATION PHYSIQUE

L'Education physique se définit comme un système éducatif profondément intégré au système global de l'éducation, obeissant aux fins poursuivies par celle-ci et tendant à valoriser par ses apports spécifiques la formation de l'homme.

Elle accroît sa résistance organique, développe ses aptitudes physiques, ses qualités foncières et sa mobilité corporelle.

D'une manière générale, l'éducation consiste à préparer l'être à une situation inconnue qui l'attend. Elle doit par conséquent, offrir à l'enfant les moyens de s'adapter au milieu environnant selon les besoins à court, moyen et long termes. L'Education contribue dans une large part à cette préparation, car celle-ci doit avoir pour champ d'action tout l'être humain, le corps autant que l'esprit.

III-1-1 Historique

L'histoire atteste que l'homme s'est, de tout temps, adonné aux activités physiques. Les jeux traditionnels que l'on rencontre dans toutes les sociétés -témoignent de la pérennité des activités physiques auxquelles les hommes se livraient en dehors de leurs préoccupations quotidiennes -Celles-ci n'avaient pas de buts lucratifs. Le désir de se surpasser, de montrer sa supériorité physique,

.../...

de représenter toute une tribu et même de se ranger parmi les dieux, l'emportait sur tous les autres aspects de la confrontation, nous voulons dire de la compétition.

Cette pratique des activités physiques n'avait pas les mêmes finalités dans toutes les sociétés. Elle répondait aux normes culturelles spécifiques de chacune de ces sociétés là.

C'est avec beaucoup de difficultés que les activités physiques ont été accueillies à l'école où l'éducation a trouvé une place de choix dans la formation du citoyen capable de contribuer à la satisfaction des besoins de la société.

Ce fut un problème d'insertion d'abord, car leur utilité n'étant pas reconnue pour qu'elles soient admises dans le système éducatif ; de méthodologie et de but ensuite sous l'influence du militarisme ; puis de cohabitation avec le sport qui fit son apparition au moment où l'éducation physique trouve sa place à l'école.

Donc bien qu'il y ait eu la pratique d'activités physiques, celle-ci n'avait pas un caractère éducatif. C'est à ce propos que J. ULMANN dit "pour répandus qu'aient été, au moyen âge, jeux et exercices physiques, il est essentiel de noter qu'ils n'avaient rien à voir avec l'éducation, ni même avec l'école. Au contraire, les Collèges de l'Université ne peuvent laisser nulle place aux récréations" (1).

.../...

Avec la renaissance, malgré les idées nouvelles sur l'éducation, il faudra attendre le 19ème siècle pour que les activités furent entièrement reconnues comme matière d'éducation. Aux partisans d'une éducation physique, il a fallu près de trois siècles pour faire admettre celle-ci comme une matière d'enseignement. A cette idée, ULMANN nous dit "entre les partisans de l'éducation physique, les 16ème, 17ème et 18ème siècles n'ont pas connu de conflits. Au contraire, une alliance s'est établie entre eux contre leurs ennemis communs qui continuent à réduire l'éducation à une instruction dispensées, la plupart du temps, de façon purement livresque" (2).

Dans la pratique, non seulement il y a eu divergence au niveau des méthodes utilisées, mais une pénurie véritable des spécialistes pour l'enseignement de l'éducation physique qui par conséquent, sera longtemps laissé aux mains des soldats parce qu'on assimile l'exercice corporel à l'exercice militaire.

Pour démontrer la gymnastique dans les lycées et les pensions françaises, on fait appel aux sapeurs pompiers. En réalité, "les soldats du feu et les militaires de toutes armes qui sont les seuls à recevoir à titre exceptionnel, un entraînement physique systématique fournissent la quasi totalité des maîtres de gymnastique que l'administration engage par des décisions individuelles" (3).

Ainsi donc, l'enseignement de l'éducation physique s'est longtemps inspiré de la gymnastique militaire qui

.../...

visé le résultat immédiat par l'acquisition de la force pure en un temps record sans s'intéresser à la nature même de l'individu, c'est-à-dire, aux données biologiques, psychologiques, cognitives et affectives.

Vers une nouvelle orientation de l'Education physique.

Etant donné qu'il faut tenir compte dès lors de la nature, l'éducation physique va se démarquer d'une formation patriotique qu'est la gymnastique militaire pour s'orienter vers de nouveaux objectifs qui visent la formation de l'être intégral.

Réné Hubert n'a-t-il pas dit que "l'éducation physique doit assurer la santé et le développement normal de l'organisme, améliorer sans cesse l'instrument de toute activité" (4). L'éducation physique ne vise plus seulement le développement des qualités physiques ni, comme cela a été le cas dans les anciens temps, l'endurcissement du corps en vue de lutter pour survivre. Elle fait mieux en aidant par le corps biologique, à développer le corps cognitivophysique. Par l'éducation du mouvement bien conduit, se développe l'intelligence de l'enfant. De part ses apports avec les autres, l'enfant développe son être social et ses capacités affectives. Donc l'éducation physique doit commencer dans le milieu familial, se poursuivre à l'école et tout au long de la vie quel que soit l'âge. L'éducation physique donnée à l'école sera la base indispensable du développement du sport. C'est dans le cadre scolaire en effet, que l'enfant, puis l'adolescent, prendront le goût du sport.

.../...

Les termes "Education physique" et "Sport" sont souvent confondus. On sait que tous les deux se pratiquent par le biais du corps humains et qu'au delà de la mise en action de celui-ci, les objectifs que se fixe chacun d'eux ne sont pas les mêmes, bien que dans la pratique nous retrouvions des exercices identiques de part et d'autre.

Le terme "Sport" donne lieu à des interprétations nombreuses et variées, souvent ambiguës par la suite de la transformation de sa signification originelle de l'extension à toute forme d'exercice corporel.

II-2 LE SPORT

Le mot Sport est apparu au 19ème siècle avec Thomas ARNOLD, bien que l'homme ait, en permanence, pratiqué des activités sportives.

-En effet, il ne suffit pas de pratiquer les exercices physiques fût ce sous forme de compétition ludique pour faire du sport- Le sport exige autre chose qu'une pratique, ou que le simple désir de jouer.

Depuis des origines, le sport a quelque peu bouleversé l'enseignement de l'éducation physique, et nous partageons l'affirmation de TESSIE selon laquelle le sport Expression sociale d'Education physique exerce une influence décisive sur :

- les tendances et les intérêts de l'enfant;
- les techniques d'éducation, de développement et de perfectionnement de la machine humaine.

.../...

- les loisirs et les moyens de l'éducation générale.

Le Sport par son caractère économique, exige pour les pratiquants plus qu'une simple participation. Il implique un engagement total de l'être humain avec toutes les motivations dont est capable le sportif.

En dehors de l'aspect professionnel, le sport est devenu un facteur déterminant de l'activité physique de l'homme. Il intervient d'une manière importante dans le régime de notre vie, aussi bien dans les rapports sociaux que dans la formation du caractère. Il revêt deux aspects: récréatif et compétitif. Le premier est un facteur de détente, de loisir et d'animation de masse, alors que le second est un facteur de formation, d'émulation et d'épanouissement physique et moral de l'individu. De par son côté attrayant, il est utilisé à des fins à la fois éducatives et politiques.

Dans le cadre scolaire, c'est aussi du sport de compétition qu'il s'agit. Selon l'hypothèse de travail officielle, que s'oppose une continuité entre l'initiation à la compétition sportive et cette compétition sportive elle-même, jusqu'au plus haut niveau.

Seulement levons d'abord toute équivoque. Introduire l'initiation du sport de compétition dans les programmes où la vie scolalire n'est pas acceptée pour l'école la mission expresse de produire des attitudes

.../...

capables d'assurer le prestige sportif du pays. C'est peut-être un effet secondaire qu'il n'y a pas lieu de refuser. Ce ne saurait être l'objectif principal, que reste d'offrir à une gamme aussi étendue que possible d'activités formatrices.

Si nous admettons la compétition, c'est que nous lui aurons reconnu des vertus éducatives. Il ne s'agit bien entendu pas de compétition dans l'idéal, dans quelque paradis devant la porte Dorée, mais telle que peuvent la VIVRE, ou la voir VIVRE des enfants, puis des adolescents et des adultes d'aujourd'hui. (5).

La situation actuelle de l'enseignement
d'E.P.S au TCHAD

Depuis quelques années avec la prolifération des écoles et le nombre sans cesse croissant des élèves par rapport aux enseignants, nous assistons à un relâchement de la pratique des Activités physiques et Sportives dans les établissements scolaires. Pourtant nous tous savons que l'éducation physique et sportive est indispensable pour l'épanouissement de tout être humain. Elle développe ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales.

Or, l'observation quotidienne nous montre que l'E.P.S a une malaise - sa pratique au niveau des établissements est reléguée au dernier rang par rapport aux autres matières enseignées. D'ailleurs beaucoup ne disent-ils pas que ce sont les cancre qui s'intéressent à sa pratique ?

Au TCHAD, bien que le décret N° 11/64 du 23 Juin 1964 stipule que l'enseignement des activités physiques et sportives est obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement moyen, secondaire général et technique et dans l'enseignement supérieur, nous nous rendons compte aujourd'hui de l'inobservation de son contenu par la plupart des enseignants. Le même texte détermine l'enseignement de l'E.P. dans les différents niveaux, à savoir :

- le 1er degré du CP au CM.
- le second degré de 6ème en terminale.
- et le supérieur.

Les volumes hebdomadaires sont de,

.../...

Au supérieur : théoriquement un Professeur d'E.P.S est appelé à coordonner les activités physiques et sportives. Malheureusement, nous constatons que le manque d'un suivi à la base faisant défaut, les étudiants préfèrent s'occuper d'autres choses que de faire le sport.

A cette carence d'encadrement et l'absence d'une doctrine avec un programme bien défini, il faut ajouter l'insuffisance notoire des installations et du matériel didactique au sein des établissements.

En effet, dans les établissements scolaires, les installations destinées à l'E.P.S et le matériel font lamentablement défaut pour ne pas dire qu'ils n'existent pas du tout. Même les cours aménagés pour la pratique de ladite discipline sont rares, sans parler du petit matériel usuel.

Nous pensons qu'il est grand temps que les choses soient ramenées à leur juste valeur. Il faut que l'E.P.S occupe la place qui est la sienne au sein de l'Ecole.

En résumé, l'exposé de cette situation montre qu'à l'école les heures obligatoires accordées à l'E.P.S sont rarement effectuées, que la grande majorité des Instituteurs n'est pas préparée à l'enseigner et que ceux qui n'ont pas une inclination naturelle pour cette discipline sont indifférents à son enseignement. En conséquence des milliers d'enfants en abordant le secondaire demeurent insensibles à l'Education physique et Sportive, préoccupés exclusivement d'assister aux lourds programmes de français, de mathématique, d'histoire et de géographie pour les examens.

.../...

L'organisation du Sport Scolaire et Universitaire

L'après-midi de Jeudi est consacrée exclusivement à l'animation des associations sportives au sein des établissements publics et privés.

Au niveau du 1er degré

Ce sont les Instituteurs qui sont chargés de la réaliser. Malheureusement les enfants sont souvent laissés à eux-mêmes. Mais de part leur esprit de créativité, ils réussissent à s'organiser spontanément en équipes pour jouer un match avec ou sans la présence d'un animateur.

Au niveau du secondaire

L'enseignant d'E.P.S en dehors de son volume horaire hebdomadaire imparti à l'E.P.S, doit en complément de celui-ci effectuer trois heures d'animation au sein de son association sportive d'établissement. Le but de cette animation est de préparer les élèves aux différentes compétitions organisées à leur intention soit au sein de l'établissement (inter classes), soit en dehors de celui-ci (inter établissement). Le tout devant déboucher sur des rencontres régionales ou nationales. C'est à ce dernier niveau qu'est organisée la semaine nationale du sport scolaire et universitaire pour désigner les champions de l'année en cours. Mais hélas, il y a depuis longtemps que cette animation ne s'est plus déroulée normalement. En effet, des événements douloureux ont frappé notre pays,

.../...

et tous les secteurs de l'appareil administratif sont en état de léthargie. Le Département de la Culture, de la Jeunesse et des Sports n'a pas échappé à cette règle.

Maintenant que la situation dans le pays revient à ce qu'elle était avant les conflits tant sur le plan interne qu'externe, nous pouvons d'ores et déjà préconiser une restructuration visant essentiellement à redynamiser l'éducation physique et le sport.

III-5 Esquisse pour une restructuration de l'E.P.S dans le système éducatif.

Dans la mesure où nous nous sommes résolument lancés vers cette grande entreprise commune de développement, et de promotion de l'école, nous pensons qu'il n'y a point de place pour l'improvisation et le tâtonnement. La charte de l'UNESCO dans son article 2-3 n'a-t-elle pas dit : "que tout système global de l'éducation doit réserver à l'éducation physique et au sport la place et l'importance nécessaires pour établir l'équilibre et renforcer les liens entre les activités physiques et les autres éléments de l'éducation". Ceci ne pourra se réaliser que si "les programmes d'éducation physique et du sport doivent contribuer, par leur contenu, comme par leurs horaires, à créer des habitudes et des comportements favorables à l'épanouissement de la personne humaine. (cf.A.32 de la même charte).

Concrètement, le développement de l'enseignement de l'Éducation physique et du Sport se fera entre autre par la création d'une Commission mixte.

.../...

La création d'une commission mixte spécialisée où seront représentées les Ministres de l'Education Nationale, de la Culture, de la jeunesse et des Sports. Celle-ci sera chargée d'étudier tous les problèmes afférents aux conditions matérielles et infrastructurelles requises.

Désormais, l'Etat et les collectivités devront obligatoirement faire comprendre, dans leur programme de construction d'établissement d'enseignement, l'aménagement d'infrastructure sportives.

- La mise en place d'une politique de formation de cadres hautement qualifiés et suffisants en nombre pour tous les secteurs de l'enseignement.

Dès lors il faut,

- Au niveau de l'Ecole Normale :

. Etablir un programme d'enseignement et de formation adapté aux tâches futures des Instituteurs.

. Mettre en place des moyens logistiques susceptibles de faire de celle-ci des lieux d'expérience, de recherche et d'animation pédagogique à rayonnement régional et national.

- Au niveau de l'Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive (E.N.E.P.S).

. Organiser des stages de recyclage périodique pour le suivi des Instituteurs en service, et leur permettre

.../...

ainsi d'avoir une approche attrayante et un veçu de la discipline à enseigner.

. Concevoir et réaliser des manuels et des documents pédagogiques.

- Au niveau des Conseillers Pédagogiques :

. Organiser des stages de fonction et d'information.

. Coordonner et redynamiser leurs activités.

- Au niveau des Inspecteurs

Former systématiquement les élèves inspecteurs en Education physique et sportive, ceci en vue de leur permettre de procéder au contrôle des enseignants et du respect des programmes d'E.P.S.

C O N C L U S I O N P A R T I E L L E

L'analyse de l'évolution de l'éducation physique et de sa pratique au niveau scolaire et universitaire révèle une somme d'insuffisances que les nouvelles structures du mouvement sportif devraient impérativement combler. Cette affirmation tient dans un premier temps à un constat de relâchement dans l'organisation des activités physiques et sportives en milieu scolaire et universitaire. A cela s'ajoute bien entendu la précarité de moyens matériels et financiers, et à laquelle se heurte la mise en oeuvre d'un programme harmonieux s'y afférant. Cette situation paraîtrait incomplète, si on occultait le déficit de cadres compétents pour l'enseignement et l'organisation de l'E.P.S dont l'école constitue la pépinière.

Dans le contexte actuel de la révalorisation de notre culture, l'E.P.S constitue un point d'appui pour la formation d'un Tchadien en bonne santé sur tous les plans. De surcroît une réflexion collective sur la problématique des activités physiques et sportives contribuerait à la promotion et au développement du sport scolaire et universitaire qui demeure le substrat indispensable au sursaut sportif national. Dans cet optique, notre démarche consiste à mettre en place des structures susceptibles de répondre aux exigences de ce développement harmonieux. Autrement dit, il s'agit de restructurer le mouvement associatif à l'école.

C H A P I T R E I V

PROPOSITIONS POUR UNE REDYNAMISATION DU SPORT

SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

IV - PROPOSITIONS POUR UNE REDYNAMISATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Pour stimuler les formes d'organisation au sein des Etablissements actuellement en voie d'extension et afin de leur donner de nouvelles orientations, nous nous inspirons de l'exemple du Sénégal pour créer une union des associations sportives scolaires et universitaires. Cette union a pour vocation sous la tutelle des Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports de rassembler toutes les associations.

IV-1 But et attribution

L'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (U.A.S.S.U.) sera chargée de l'orientation et de la coordination des activités sportives et de l'animation des associations sportives dans les établissements publics et privés dispensant un enseignement supérieur, secondaire, technique, moyen et élémentaire.

IV-2 ORGANISATION GENERALE

L'U.A.S.S.U. qui est placée sous l'autorité du Ministre chargé de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est administrée par :

IV-2-1 Les organes nationaux

- le Conseil National
- le Bureau Permanent
- le Secrétariat Général
- la Commission Nationale des Règlements et Pénalités.

Nous allons voir leurs attributions et tâches.

Le Conseil National

Elle a sa tête le Ministre ou son Représentant, groupe des fonctionnaires du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Éducation Nationale, enseignants d'E.P.S, des personnalités du sport scolaire et universitaire, du monde sportif.

Il doit définir la politique générale de l'U.A.S.S.U, examine le rapport moral du Secrétariat Général, approuve les comptes de la gestion précédente et vote le budget de la saison suivante.

Le Bureau Permanent

Il est présidé par le Directeur des Sports et de l'Éducation Physique, et comprend outre le Secrétariat Général et le Trésorier Général, des Conseillers Pédagogiques, des Représentants de l'enseignement privé et de l'enseignement primaire.

Le Bureau est chargé :

- d'étudier les modifications à apporter aux statuts et règlements sportifs de l'U.A.S.S.U.
- de contrôler le fonctionnement des Secrétaires nationaux et régionaux.
- de se prononcer sur les projets de calendrier.
- d'assister le Secrétaire Général dans l'organisation de épreuves nationales.

.../...

Le Secrétariat Général

Il comprend :

- le Secrétaire Général
- le Secrétaire Général Adjoint
- le Trésorier Général qui sont tous nommés par le Ministre pour une durée d'un an.

La Commission Nationale des Règlements
et Pénalités

Elle est également présidée par le Directeur National des Sports et de l'Education Physique et comprend outre les deux Secrétaires de l'U.A.S.S.U, des Enseignants d'E.P.S, ainsi que les Chefs des différents services spécialisés du Ministère.

Elle donne son avis au Secrétariat Général sur les questions d'ordre juridique concernant le fonctionnement de l'U.A.S.S.U, et tranche en dernier ressort les conflits de l'interprétation et de l'application du règlement par les Commissions Techniques Régionales.

IV=2-2 - Au niveau régional

Nous distinguerons :

- le Conseil Régional

.../...

- le Secrétaire Régional
- la Commission Technique Régionale.

Ces organes régionaux sont groupés autour des Préfets de la région, Président des Chefs d'établissement du 1er et 2ème degré, l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, les Secrétares régionaux de l'U.A.S.S.U, les de l'enseignement, des Représentants de l'armée et l'enseignement privé.

Le Conseil National de l'U.A.S.S.U tout en suivant la ligne définie par le Conseil National, s'attache à développer les activités sportives scolaires et universitaires en fonction des possibilités propres à la région.

Le Secrétaire Régional de l'U.A.S.S.U.T en rapport avec le Secrétaire Général et la Commission Régionale coordonne et dirige les différentes activités organisées par l'U.A.S.S.U dans la région.

Il est nommé par le Ministre.

La Commission Technique Régionale veille au bon déroulement des activités en examinant les projets de calendrier, les textes réglementaires de l'U.A.S.S.U.

Par ailleurs, la C.T.R. contrôle la gestion financière du Trésorier Régional qu'elle nomme chaque année en son sein.

.../...

Un Trésorier aussi bien au niveau national qu'au niveau régional doit gérer les ressources de l'U.A.S.S.U.

IV-3 - Les ressources

- Subvention accordée par le Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports.
- Le fonds d'aide aux sports.
- Les dons et parrainage.
- Cotisation de tous les scolaires des établissements affiliés à l'U.A.S.S.U.

Les compétitions de l'U.A.S.S.U ont lieu d'abord dans les régions sous le contrôle des Secrétaires Régionaux, les phases finales sont ensuite organisées sous le contrôle du Secrétariat National et du Bureau Permanent.

Après avoir montré les différents organes et leur attribution au niveau national et régional, nous voyons à présent la mission assignée à l'U.A.S.S.U.T.

La mission de l'U.A.S.S.U.T est assimilable à celle d'une fédération multidisciplinaire. L'orientation et la coordination des activités sportives et l'assimilation des associations sportives dans les établissements publics et privés dispensant un enseignement supérieur, secondaire et technique.

.../...

Les principales attributions se résument à six:

1° - Le contrôle et le fonctionnement des associations sportives scolaires de tous les établissements.

2° - L'organisation :

a) - des épreuves sportives ayant un caractère de manifestations de masse.

b) - des compétitions scolaires et universitaires régionales et inter-régionales nationales et inter-nationales.

c) - des compétitions ayant pour but de désigner dans chaque discipline sportive les champions scolaires et universitaires.

3° - Elles assure la propagande en faveur de toutes les manifestations sportives proposées aux élèves et étudiants.

4° - L'organisation des manifestations (kermesses, tombola, manifestation sportives, artistiques et culturelles.

5° - Elle représente le Tchad dans les organisations scolaires et universitaires internationales.

6° - Elle représente les associations scolaires et universitaires au comité olympique et sportif tchadien et dans les organismes de coordinations.

.../...

Donc elle est chargée d'organiser et de favoriser le sport par et pour les élèves et les étudiants au moyen d'une pratique de masse en vue d'aboutir à l'émergence d'une élite.

Pour ce faire dans chaque établissement il doit être formé un Bureau dont la composition est la suivante:

- Président : le chef d'établissement (de droit).
- Vice Président : il est élu et doit être un élève de l'école.
- le Secrétaire Général : un responsable de l'Education physique et des Sports (de droit).
- Trésorier : est élu et doit être un élève de l'école.
- Caissier (de droit) l'intendant.
- Président de la Commission d'Animation : un élève.
- Président de la Commission des Epreuves Traditionnelles aux élèves.
- Le Médecin Examineur de l'Etablissement est un membre de droit.

.../...

- Autres membres désignés par le Chef d'établissement :

- 2 membres du corps enseignants : en raison de l'intérêt qu'ils accordent aux activités des élèves.

- 2 à 5 élèves proposés par les membres actifs de l'association et approuvés par le Professeur coordonnateur d'E.P.S.

- 3 commissaires aux Comptes désignés du Bureau.

Bien qu'on puisse porter des critiques à la composition de ce bureau, pour un départ, il faut qu'il existe.

Après la création de l'U.A.S.S.U nous allons proposer un projet d'élaboration et de planification des rencontres sportives scolaires et universitaires.

IV-4 Elaboration et planification des ressources sportives scolaires et universitaires au cours de l'année scolaire

Novembre - Organisation des phases pré-éliminatoires

Décembre

- Début des championnats ou sports collectifs

- Journées populaires ou meeting en athlétismes.

.../...

- Janvier - Finales ou Eliminatoires au niveau local
Février en sports collectifs (retenus) et en athlétisme.
- Mars - Finales régionales (chefs lieux) en sports collectifs et en athlétisme qui déboucheront sur la sélection régionale.
- Avril - Les champions des 6 zones d'animation sportives se retrouverons dans une ville bénéficiant d'infrastructures nécessaires à l'organisation de la fête scolaire.

C O N C L U S I O N

La revue de la situation des activités physique et sportive révèle sans doute, l'ampleur du rôle dévolu à tous ceux qui sont concernés par son développement et sa promotion. Le sujet est d'autant plus actuel, et plus complexe, qu'il interpelle toutes les énergies dès qu'on s'arrête un instant, au niveau de l'école considérée comme lieu de prédilection de la pratique sportive.

C'est finalement la population scolaire qui devrait être le principal réceptacle de toutes les formes organisationnelles du sport dont elle demeure le berceau. Il faut donc une volonté politique pour doter les structures scolaires des moyens efficaces à la réalisation de l'enseignement d'E.P.S.

Il n'échappe à personne que la situation dans les pays africains, parmi lesquels le Tchad se compte, est caractéristique de déséquilibre, socio-culturel et économique. Ce qui traduit toutes les difficultés qu'éprouvent nos jeunes Etats à bâtir des structures en adéquation avec les objectifs politiques exprimés.

Toutefois, il serait souhaitable, dans le contexte actuel de privilégier la pratique de l'E.P.S. L'aboutissement d'un tel objectif passe à notre humble avis, par des structures qui se veulent opérationnelles et adaptées à nos réalités. Celles esquissées dans le présent document ne sont pas idoines. Elles ont besoin du maximum d'amendement pour répondre à nos objectifs.

.../...

Dans la foi en l'avenir, nous sommes convaincus que la puissance de notre publique continuera à accorder sa sollicitude constante à la jeunesse, avenir du pays.

B I B L I O G R A H I E

- Charte Internationale de l'Education Physique et du sport.
(UNESCO).

- Encyclopedie politique et constitutionnelle.
série Afrique dirigée par P-F- GONIDEC
La République duTCHAD.

- Georges Belbenoit.
Le sport à l'école. Collection E3/enfance
education-enseignement-Renouveau de l'éducation.
CASTOMAN 1973

- Ibrahima Baradjji Touré
"Reflexion sur le sport scolaire et universitaire
du Mali".
Monographie pour l'obtention du certificat d'apti-
tude aux fonctions d'inspecteur de la jeunesse et
des sports 1986.

- Jules Philippe Keita · OKOMBI
"Pour une redynamisation de l'Office National
du Sport Scolaire et Universitaire (ON.SS.U)
en République du Congo.
Mémoire pour l'obtention du certificat au
fonction d'inspecteur de la jeunesse et des
sports 1982-1984.

- Jacques Thibault
"Sport et Education Physique et influence
du mouvement sportif sur l'évolution de l'Education
Physique dans l'enseignement secondaire français.
J. URIN -1979.
Cité par SARR JOSEPH.

.../...

- Jacques Ulmann

"de la gymnastique aux Sports modernes".
P.U.F. 1ère Edition 1965. P. 93-275-322-
cité par SARR Joseph.

- La place du sport dans l'Education

Colloque Franco-Britannique
Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.
Direction de l'Education physique et des sports.
1976.

- U.A.S.S.U

Reglements généraux et reglements sportifs.
Edition 1982-1983

- "Le Sport à l'Ecole"

Enquête sur la situation dans dix huit pays
européens.
Rapport rédigé par André Van Lierde
Hilde VAN DUN
BRUXELLE 1978

- SARR JOSEPH

"Etude de l'influence des infrastructures et
matériels sportifs sur la performance".
Mémoire de Maîtrise et S.T.A.P.S
1986-1987

